

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-2

Séance du vendredi 17 octobre 2008

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 1/01 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif 2008.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 4/02 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Prévention Sociale et Médico Sociale (Politique G01 G02 G03)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 4/05 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 4/04 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Action en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement en date du 3 septembre 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

☞ Accorde, dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 277 890.44 € aux associations telles que détaillées dans le rapport et listées ci-dessous :

- SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES - Mulhouse/Colmar : 34 000 €
- SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES- Colmar : 11 150 €
- SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES- Colmar – Rénovation des Locaux : 1 400 €
- ASSOCIATION FAMILIALE SOCIALE ET CULTURELLE DU HAUT-RHIN – Mulhouse : 1 600 €
- CENTRE SOCIO-CULTUREL BEL AIR- Mulhouse – Action collective d'éducation précoce: 1 525 €
- LES ENFANTS DE LA VALLEE- Kaysersberg- Animation en salle d'attente : 1 000 €
- SAHEL VERT- Wittelsheim- Soutien à la Parentalité (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents) : 1 600 €
- UNION DEPARTEMENTALE CLCV DU HAUT-RHIN-Mulhouse : 5 000 €
- VETERINAIRES POUR TOUS EN 68- Neuf-Brisach : 4 000 €

- CARITAS- Strasbourg : 7 500 €
- COLLECTIF BELGRADE- Colmar : 1 900 €
- CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE- Huningue – Distribution de repas aux personnes défavorisées : 500 €
- LA MOISSON- Colmar : 1 500 €
- APPART- Mulhouse : 17 000 €
- UDAC DU HAUT-RHIN- Mulhouse : 800 €
- UDAC DU HAUT-RHIN- Mulhouse – Actions sociales : 1 000 €
- EVE CAMPAGNE DE DEPISTAGE CANCER DU COL DE L'UTERUS- Illkirch-Graffenstaden : 61 575.44 €
- EVE CAMPAGNE DE DEPISTAGE CANCER DU COL DE L'UTERUS- Illkirch-Graffenstaden – Acquisition de mobilier: 1 640 €
- ADECA 68- Colmar : 100 000 €
- OPAL- ORTHOPHONIE PREVENTION ALSACE- Strasbourg : 2 400 €
- HAUT-RHINOISE PLANNING FAMILIAL- Mulhouse- Théâtre forum : 3 000 €
- COORDINATION TELETHON 68 SUD : Rixheim : 600 €
- GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE ALSACE – Strasbourg – Le pari de la santé CAAP : 7 200 €
- CENTRE REGIONAL DE GENETIQUE MEDICALE - CREGEMES – Illkirch : 10 000 €

☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2008 :

- Enveloppe 3826, programme I021, nature 6574, chapitre 65, fonction 52
- Enveloppe 61489, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 84016, programme G031, nature 6574, chapitre 65, fonction 51
- Enveloppe 182, programme H012, nature 6574, chapitre 65, fonction 58
- Enveloppe 107901, programme H012, nature 65737, chapitre 65, fonction 58
- Enveloppe 99574, programme H012, nature 2042, chapitre 204, fonction 50
- Enveloppe 61486, programme G022, nature 6574, chapitre 65, fonction 41
- Enveloppe 80392, programme G022, nature 6574, chapitre 65, fonction 41
- Enveloppe 61479, programme G013, nature 6574, chapitre 65, fonction 42
- Enveloppe 61483, programme G013, nature 6574, chapitre 65, fonction 42
- Enveloppe 7813, programme G021, nature 6574, chapitre 65, fonction 41

☞ Autorise le Président à signer la convention ou l'avenant avec chacune des associations mentionnées dans le rapport et sur le modèle des documents types approuvés en Commission Permanente du 11 mai 2007, et avec les associations ADECCA et EVE dont la convention et l'avenant particuliers sont annexés au rapport.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions